



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 18 octobre 2007 — N° 28

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 01.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, propose que le principe du projet de loi n° 8, Loi modifiant la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 8 est adopté.

M. Fournier, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 8 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la culture.

La motion est adoptée.

À 10 h 17, à la demande de M. Fournier, leader du gouvernement, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

18 octobre 2007

La séance reprend à 14 h 05.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

Mme Marois, chef du deuxième groupe d'opposition, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 195 Loi sur l'identité québécoise

La motion est adoptée.

M. Turp (Mercier) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 196 Constitution québécoise

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, dépose :

Le rapport annuel de gestion du ministère des Relations internationales, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007.

(Dépôt n° 367-20071018)

18 octobre 2007

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Les rapports annuels 2006-2007 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services des agences de la santé et des services sociaux suivantes :

- Lanaudière ; (Dépôt n° 368-20071018)
- Abitibi-Témiscamingue. (Dépôt n° 369-20071018)

Les rapports annuels de gestion, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007, des agences de la santé et des services sociaux suivantes :

- Lanaudière ; (Dépôt n° 370-20071018)
- Abitibi-Témiscamingue. (Dépôt n° 371-20071018)

Un volume contenant le rapport annuel de gestion et le rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007.

(Dépôt n° 372-20071018)

M. Fournier, leader du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 392 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, l'étude des rapports annuels de gestion 2006-2007 des agences de la santé et des services sociaux de Lanaudière et de l'Abitibi-Témiscamingue et du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James soit déferée à la Commission des affaires sociales ;

QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

18 octobre 2007

M. Béchard, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, dépose :

Le rapport d'activités de l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007.

(Dépôt n° 373-20071018)

M. Pelletier, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Commission d'accès à l'information, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007.

(Dépôt n° 374-20071018)

Mme Boulet, ministre des Transports, dépose :

Le rapport de la Commission d'enquête sur l'effondrement d'une partie du viaduc de la Concorde.

(Dépôt n° 375-20071018)

M. Whissell, ministre du Travail, dépose :

Le rapport d'activité du Conseil des services essentiels, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007 ;

(Dépôt n° 376-20071018)

Le rapport d'activités du Commissaire de l'industrie de la construction, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007 ;

(Dépôt n° 377-20071018)

Le rapport annuel de gestion du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007.

(Dépôt n° 378-20071018)

18 octobre 2007

Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, dépose :

Le rapport annuel de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007 ;

(Dépôt n° 379-20071018)

Le rapport annuel de gestion de la Commission des biens culturels du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007.

(Dépôt n° 380-20071018)

Dépôts de rapports de commissions

M. L'Écuyer (Saint-Hyacinthe), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 17 octobre 2007, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 18, Loi sur la sécurité des piscines résidentielles. Le rapport contient un amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 381-20071018)

Dépôts de pétitions

M. Curzi (Borduas) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 15 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'application d'une section de la *Loi sur la protection sanitaire des animaux* par la Société protectrice des animaux.

(Dépôt n° 382-20071018)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Bonnardel (Shefford) dépose :

18 octobre 2007

L'extrait d'une pétition, signée par 508 membres de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, concernant l'augmentation du nombre d'ambulances et le changement de la façon de répartir les services ambulanciers à Granby.

(Dépôt n° 383-20071018)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Dumont, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires à deux reprises.

À la demande de M. le président, M. Charest, premier ministre, retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à des avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Fournier, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le plan stratégique de développement durable.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Benoit (Montmorency), Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances, et M. Pelletier (Rimouski) proposent conjointement :

18 octobre 2007

QUE l'Assemblée nationale souligne le Mois de la planification financière ;

QU'elle encourage toutes les Québécoises et les Québécois à planifier un avenir financier solide, une retraite confortable et ce, grâce à une épargne régulière ;

QU'elle rappelle l'importance du rôle de l'épargne dans l'économie, surtout en des temps où l'épargne des Québécois est quasiment nulle.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bachand, ministre du Tourisme, M. Gosselin (Jean-Lesage) et M. Pagé (Labelle) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne le travail des associations touristiques régionales dans la promotion et le développement de l'industrie touristique au Québec, tout en soulignant la présence de leurs représentants aujourd'hui à l'Assemblée nationale.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Desrochers (Mirabel), Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et Mme Malavoy (Taillon) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine nationale de la sécurité scolaire, qui se tient du 17 au 23 octobre, et encourage toutes les Québécoises et tous les Québécois à être vigilants lorsqu'ils sont à proximité d'autobus scolaires.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

18 octobre 2007

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Légaré (Vanier) et M. Bérubé (Matane) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la tenue de la Semaine québécoise des centres communautaires de loisir qui se tient du 14 au 20 octobre et salue leur contribution qui permet à un grand nombre de personnes de prendre une part active à la vie de leur communauté.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Caire (La Peltrie) et M. Drainville (Marie-Victorin) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne le Mois de la sensibilisation au cancer du sein.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Lapointe (Crémazie) M. Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, et M. Dorion (Nicolet-Yamaska) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 18^e Nuit des sans-abri qui se tiendra vendredi le 19 octobre prochain, simultanément à 22 endroits, sous la forme d'une vigie de solidarité ;

QUE l'Assemblée nationale souligne également le travail extraordinaire de toutes les personnes et organismes qui oeuvrent auprès des personnes itinérantes partout au Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

18 octobre 2007

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Leblanc (Deux-Montagnes), Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, et Mme Maltais (Taschereau) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne le Mois de l'histoire des femmes au Canada et rappelle le rôle de premier plan qu'elles jouent au sein de notre société ; l'édition de cette année portant sur le thème des immigrantes vivant au pays, que l'Assemblée nationale reconnaisse l'apport important des femmes immigrantes dans la diversité de la culture québécoise.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Fournier, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n° 9, Loi sur la sécurité des personnes dans certains lieux et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports ;
- la Commission de la culture, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 8, Loi modifiant la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le président rend la directive suivante sur la répartition des affaires inscrites par les députés de l'opposition et la répartition des interpellations :

18 octobre 2007

DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE

En tenant compte du poids relatif de chaque groupe parlementaire d'opposition et du rôle prépondérant de l'opposition officielle reconnu par la jurisprudence, les affaires inscrites par les députés de l'opposition seront réparties par cycles de dix. Six seront octroyées à l'opposition officielle et quatre seront octroyées au deuxième groupe d'opposition. Les motions seront donc réparties entre les groupes d'opposition dans l'ordre suivant : la première motion sera accordée à l'opposition officielle. Il y aura ensuite alternance entre les deux groupes d'opposition, sauf en ce qui concerne les cinquième et sixième motions, qui seront attribuées à l'opposition officielle, sous réserve de ce qui suit.

Lorsque, au cours d'une période de travaux, l'Assemblée ne peut débattre d'une affaire inscrite par un député de l'opposition en raison par exemple d'une affaire prioritaire qui a préséance, le calendrier sera modifié en conséquence. Le groupe qui aurait dû présenter une motion ce jour-là pourra le faire dès la prochaine occasion. Cependant, si cette prochaine occasion coïncide avec une nouvelle période de travaux parlementaires, c'est l'opposition officielle qui présentera cette motion puisque, comme je l'ai mentionné précédemment, la première affaire inscrite par un député de l'opposition d'une période de travaux parlementaires revient à l'opposition officielle. Lorsqu'un changement au calendrier prévisionnel surviendra, la présidence déposera un nouveau calendrier qui respectera les critères de répartition précités.

Cette répartition vaudra également pour les interpellations.

Puis, il dépose :

Un tableau illustrant la répartition des affaires inscrites par les députés de l'opposition (motions du mercredi) par cycle sur le calendrier ;

(Dépôt n° 384-20071018)

Un tableau illustrant la répartition des interpellations par cycle sur le calendrier des motions.

(Dépôt n° 385-20071018)

18 octobre 2007

M. Picard, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 26 octobre 2007, M. Taillon (Chauveau) s'adressera à Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « La crise dans l'industrie du papier commercial non bancaire adossé à des actifs (PCAA) et son impact pour le gouvernement du Québec, les sociétés d'état et les organismes publics relevant de la ministre des Finances ».

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 20, Loi modifiant la Loi sur les assurances, la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 20 est adopté.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 20 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

Mme Jérôme-Forget, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 19, Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 19 est adopté.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 19 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

18 octobre 2007

La motion est adoptée.

À 16 h 04, à la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, M. Picard, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 16 h 45.

Débats de fin de séance

À 16 h 45, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 309, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) à M. Lessard, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, concernant la protection des territoires agricoles ;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Grondin (Beauce-Nord) à Mme Boulet, ministre des Transports, concernant les indemnités des victimes suite à l'effondrement du viaduc de la Concorde.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 23 octobre 2007, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 17 h 09, M. Picard, troisième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mardi 23 octobre 2007, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET